

RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3766 - LUNDI 22 JUIN 2020

SANTÉ PUBLIQUE

Lancement du Programme multi-sectoriel d'urgence d'atténuation des impacts de covid-19

Un nouveau cap vient d'être franchi dans la dynamique de lutte contre la covid-19 avec le lancement, le 18 juin, au Pullman hôtel, du Programme multisectoriel d'urgence et d'atténuation des impacts de cette pandémie. Sa mise en œuvre permettra de renforcer, coordonner et concrétiser les mesures sanitaires urgentes prises par le chef de l'Etat et limiter la détérioration du bien-être social.

Quant au financement, les actions ont été priorisées suivant trois types de modalités dont les appuis à l'urgence et le structurel sur un coût total évalué à plus de deux milliards de dollars. Dans son intervention, le président de la République a lancé un appel à la solidarité nationale et internationale de sorte que, dans une synergie d'actions, la covid-19 puisse être totalement vaincue.

Page 3



Les participants au lancement du Programme

AFFAIRES AFDC-A

Modeste Bahati s'apprête à saisir les juridictions internationales compétentes

L'Alliance des forces démocratiques du Congo et alliés (AFDC-A), fidèle au sénateur Modeste Bahati, a dénoncé un déni de justice dans l'affaire qui l'oppose à la dissidence pilotée par la ministre Néné Nkulu. Pour obtenir gain de cause dans ce dossier, Modeste Bahati compte saisir les juridictions nationales et internationales compétentes en vue de recouvrer définitivement tous ses droits. Se considérant comme la seule autorité légale et légitime reconnue en tant que président national statutaire du regroupement politique AFDC-A, Modeste Bahati avait initié une procédure judiciaire en déchéance parlementaire des députés nationaux qui se sont alignés derrière le FCC. Il en avait été débouté.

Page 2



PORTRAIT

Pr Kabengele Munanga, figure majeure de la lutte contre le racisme au Brésil



Le Pr Kabengele Munanga

PLAN DE RELANCE POST COVID-19

L'agriculture en pole position

La Primature a organisé une grande réunion technique sur la mise en place prochaine d'un Programme agricole d'urgence d'intervention post covid-19. La séance de travail du 17 juin a connu l'intervention du ministre de l'Agriculture, Joseph-Antoine Kasonga. La matérialisation de ce projet permettra de parvenir

à l'autosuffisance alimentaire en RDC.

Avec cette initiative, il sera possible de mieux encadrer la production des paysans, de donner aux agriculteurs la possibilité d'augmenter leur production et de distribuer cette production sur les marchés de consommation intérieurs

Page 3

Né le 22 juin 1942 à Bakwa-Kalonji en RDC, le Pr Kabengele Munanga est un anthropologue brésilien d'origine congolaise. Il a été le premier africain à enseigner à l'université de São Paulo (USP) et le premier professeur noir de la faculté de philosophie, lettres et sciences humaines de l'USP en 1980. Il a pris la nationa-

lité brésilienne depuis 1985. Il est une référence au Brésil en matière des questions raciales. Il est considéré comme l'un des plus grands chercheurs de l'histoire et de la culture afro-brésilienne pour avoir contribué à des avancées majeures en faveur de l'égalité raciale dans ce pays.

Page 4

ÉDITORIAL

Et de quatre !

Pour la quatrième fois consécutive, l'état d'urgence sanitaire décidé dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 a été prorogé au Congo par le gouvernement. Jusqu'au 10 juillet au moins, la population est à nouveau appelée à se plier aux mesures de protection indispensables à la limitation du risque de propagation de la maladie. Il en sera-t-il, peut-être, jusqu'à ce que la situation soit sous-contrôle.

Pour le moment, cela paraît clair que les autorités sanitaires ne sont pas en mesure de dire quand sera observé le pic de l'épidémie. Elles l'avaient envisagé pour mi-juin mais tout porte à croire que la fiche de contrôle en leur possession ne permet pas d'avancer une quelconque hypothèse dans ce sens tant il reste à franchir l'étape primordiale du dépistage en masse de la population sur l'ensemble du territoire national.

S'il est établi que le port du masque fait désormais partie des habitudes à Brazzaville et Pointe-Noire, les deux plus grandes agglomérations à risques, il ne fait de doute que la distanciation sociale ne l'est pas autant. Dans les marchés comme dans les transports en commun tout comme chez des particuliers, les échanges marchands et les besoins ordinaires de se déplacer d'un point à un autre rendent quasiment impossible l'observation d'un mètre de distance entre les usagers.

Le dilemme dans cette guerre engagée contre la pandémie de Covid-19 est qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics de préserver la santé des populations, et qu'en même temps, confiner les gens pour trop longtemps les expose à la précarité, au stress et même aux désordres. D'où, le choix du juste milieu entre l'assouplissement des mesures de restriction des libertés et la stricte observation par chacun des gestes qui sauvent.

Il est indéniable que les soixante derniers jours ont été difficiles à vivre. Encore plus quand le confinement fut total les quarante premiers jours. Le déconfinement qui se poursuit avec entre autres l'avancement de la durée du couvre-feu qui passe de 20 heures à 22 heures et le rétablissement des liaisons terrestres dans tout le pays est de nature à relancer l'activité économique. Attention cependant à ne pas laisser tomber son masque pour la vingtaine de jours supplémentaires qui court jusqu'aux deux premières semaines du mois prochain.

Le Courrier de Kinshasa

AFFAIRES AFDC-A

Modeste Bahati s'apprête à saisir les juridictions internationales compétentes

Avec son regroupement politique, le sénateur estime ainsi recouvrer définitivement ses droits.

La conférence des présidents du regroupement politique Alliance des forces démocratiques du Congo et alliés (AFDC-A), fidèle au sénateur Modeste Bahati, a dénoncé un déni de justice dans l'affaire qui l'oppose à la dissidence pilotée par la ministre Néné Nkulu. Elle ainsi réagi, le 19 juin, aux arrêts de la Cour constitutionnelle, qui s'est déclarée « incompétente » pour statuer sur une vingtaine des requêtes en déchéance de vingt-trois députés AFDC-A, entrés dans la dissidence sous la conduite de la ministre Néné Nkulu, et qui sont restés aux côtés de Joseph Kabila dans le Front commun pour le Congo (FCC). « La conférence des présidents du regroupement politique AFDC-A qui est consciente que le peuple congolais et l'opinion publique connaissent le parcours et la vérité sur la situation du regroupement politique AFDC-A depuis sa création jusqu'au jour de la présentation de la candidature de son président national statutaire et autorité morale de l'AFDC-A, le sénateur Modeste Bahati Lukwebo, au poste de président du Sénat de la RDC, continue à faire confiance en la justice de notre pays et va saisir les juridictions nationales et internationales compétentes en vue du recouvrement définitif de ses droits », a fait savoir la conférence des présidents de cette plate-forme politique, qui affirme son respect à la Constitution, aux lois et textes réglementaires de la République ainsi qu'au protocole d'accord du 17 mars 2018 portant création dudit regroupement politique.

Notant, par ailleurs, que la Cour



Modeste Bahati

constitutionnelle n'a pas statué sur le fond du dossier du regroupement politique, la conférence des présidents de l'AFDC-A dit « dénoncer avec véhémence l'interprétation erronée, la manipulation et l'autosatisfaction des dissidents qui tordent la vérité dans les médias et les réseaux sociaux ». Elle note également qu'elle « laisse la porte ouverte à tous ceux qui veulent revenir à la raison et affirme qu'il n'existe aucune crise de leadership car la seule autorité légale et légitime reconnue en tant que président national statutaire est et demeure le sénateur Modeste Bahati ». De son côté, l'autre aile, conduite par la ministre Néné Nkulu s'est dite confortée par l'arrêt de la Cour constitutionnelle. « La cour constitutionnelle n'a fait que dire le droit », ont commenté certains proches de Néné Ilunga Nkulu. « La justice qui élève une nation a

reconnu les droits des députés de l'AFDC-A. Ces arrêts de la Cour Constitutionnelle démontrent de quel côté se trouve la vérité », a écrit Néné Nkulu sur son compte tweeter. La haute cour, note-t-on, a débouté la requête du sénateur Bahati Lukwebo, qui a initié une procédure judiciaire en déchéance parlementaire de tous les députés nationaux du regroupement AFDC-A, qui se sont alignés derrière le FCC. Le procureur général près la haute cour a estimé que la cour doit se déclarer compétente, et dira que la requête du camp Bahati est recevable mais non fondée car, la dissidence à laquelle il est fait allusion dans la demande faite à la Cour constitutionnelle ne se constate pas du tout. « Aucun acte n'a été posé par les députés nationaux incriminés pour étayer ladite dissidence », est-il dit.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PLAN DE RELANCE POST COVID-19

L'agriculture en pole position

La Primature a organisé une grande réunion technique sur la mise en place prochaine d'un Programme agricole d'urgence d'intervention post covid-19. La séance de travail du 17 juin a connu l'intervention du ministre de l'Agriculture, Joseph-Antoine Kasonga. Par ailleurs, une autre rencontre a eu lieu sur le thème de la relance agricole au courant de la même semaine.

De source proche de la Primature, l'on a appris la convocation d'une réunion pour étudier en profondeur le Programme agricole d'urgence d'intervention post covid-19. La question suscite déjà un intérêt soutenu, d'autant plus que le secteur agricole est jugé à juste titre stratégique pour sa capacité à soutenir une reprise au moment où l'économie RD-congolaise présente des signes d'essoufflement de plus en plus inquiétants. Le mercredi dernier, le ministre accompagné de ses experts ont cerné et évalué tous les contours de ce nouveau programme salvateur. Comme l'a rappelé d'ailleurs le Premier ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba à l'issue de ces travaux, la matérialisation de ce projet permettra de parvenir à l'autosuffisance alimentaire en RDC. Preuve d'une détermination à obtenir des résultats rapides, le patron du gouvernement s'est entouré de tous



Des femmes maraîchères en activités

les ministères concernés. En dehors des vice-Premiers ministres et ministres du Budget et du Plan, il y a eu aussi les ministres du Développement rural et de l'Industrie, ainsi que le vice-ministre des Finances. Il faut signaler aussi la présence du secrétaire général du gou-

vernement et du gouverneur de la Banque centrale du Congo. Par ailleurs, un jour avant la réunion technique, le 16 juin exactement, la Primature a présidé également une importante séance de travail avec les mêmes personnalités. Selon les bribes d'informations en notre

possession, la question à l'ordre du jour visait la redynamisation du secteur agricole comme prévu dans le programme d'action de Sylvestre Ilunga. Les échanges ont tourné autour de la mobilisation de près de 33 000 hectares de terres arables pour cultiver le riz, le maïs, le

manioc et les haricots. Il était question d'évaluer l'état d'avancement de ce projet phare du gouvernement de la République dans le secteur de l'agriculture. Avec cette initiative, il sera possible de mieux encadrer la production des paysans, de donner aux agriculteurs la possibilité d'augmenter leur production et de distribuer cette production sur les marchés de consommation intérieurs. Voici d'ailleurs quelques chiffres : 3 000 tonnes de riz sont déjà produits localement à Kimpese. Cette production se retrouvera bientôt sur le marché local. En plus, il y a les huit cents hectares de manioc à Mongata et la production de maïs sur plusieurs sites. Toutefois, il est difficile d'atteindre les objectifs sans réunir les moyens financiers supplémentaires nécessaires. Cela conduit forcément à soutenir la maximisation des recettes, un défi complexe mais pas impossible en cette période de covid-19.

Laurent Essolomwa

Lancement du Programme multi-sectoriel d'urgence d'atténuation des impacts

Lancé par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, le 18 juin, au Pullman Grand Hôtel, ce programme qui s'étend sur une durée de neuf mois est évalué à deux milliards six cent dix millions six cent vingt-deux mille dollars américains.

La mise en œuvre du programme permettra de renforcer, coordonner et concrétiser les mesures sanitaires idoines et urgentes prises par le chef de l'Etat ; limiter la détérioration du bien-être social et servir de balise à la relance pour revenir à la trajectoire de référence du Plan national stratégique de développement, une fois la pandémie sous-contrôle. La covid-19 n'est pas seulement une urgence sanitaire mais aussi socio-économique. A travers le monde, le nombre de personnes infectées s'accroît à une vitesse exponentielle. « Au stade actuel de l'évolution de la covid-19, plus de huit millions de personnes ont été touchées dont plus de quatre cent mille décès dans le monde. La situation est tellement alarmante que cette maladie défie même les pays détenant les meilleurs systèmes de santé au monde », a fait savoir Félix Tshisekedi.

La vice-Première ministre, ministre du plan, Mme Elysée Munembwe, qui a présenté ce programme a indiqué qu'il s'appesantira principalement sur trois axes prioritaires, à savoir riposte, surveillance et ren-



forcement du système de santé, soutien à la stabilité macro-économique et à la relance de l'économie et sur l'atténuation de risques et soutien aux populations à travers des mesures

Lancement du Programme Multi-sectoriel d'Urgence d'atténuation des impacts de la Covid-19 et des actions devant répondre aux besoins minimum des communautés pendant la période de crise.

Le Programme multi-sectoriel d'urgence d'atténuation

des impacts de la covid-19 (PMUAIC-19), a expliqué Elysée Munembwe, a pour but de mutualiser toutes les mesures tangibles et opérationnelles proposées par les acteurs éta-

tiques et non étatiques « dans le but de nourrir le collectif budgétaire et de mobiliser les ressources auprès des partenaires au développement pour l'atténuation des effets de cette pandémie. Le financement global du PMUAIC est fixé à 2.610.622.000 USD pour couvrir particulièrement les mesures et/ou les actions d'urgence réparties de la manière suivante : 15% pour la riposte sanitaire ; 41% pour l'atténuation des effets sur le cadre macroéconomique et le soutien à la relance des secteurs productifs et 44% pour la préservation des conditions de vie de la population pendant cette période de crise ».

La mise en œuvre de cet ambitieux programme prend en compte plusieurs institutions de la République et plusieurs structures non gouvernementales, à savoir la Présidence de la République (Task-Force), tous les ministères sectoriels, les forces de la société civile, le secteur privé, les chercheurs indépendants et les partenaires techniques et financiers qui appuient la RDC.

Blandine Lusimana

« Au stade actuel de l'évolution de la covid-19, plus de huit millions de personnes ont été touchées dont plus de quatre cent mille décès dans le monde. La situation est tellement alarmante que cette maladie défie même les pays détenant les meilleurs systèmes de santé au monde »

PORTRAIT

Pr Kabengele Munanga, anthropologue et figure majeure de la lutte contre le racisme au Brésil

Né le 22 juin 1942 à Bakwa-Kalonji en RDC, le Pr Kabengele Munanga est un anthropologue brésilien d'origine congolaise. Il a été le premier Africain à enseigner à l'université de São Paulo (USP) et le premier professeur noir de la faculté de philosophie, lettres et sciences humaines de l'USP en 1980. Il a pris la nationalité brésilienne depuis 1985.

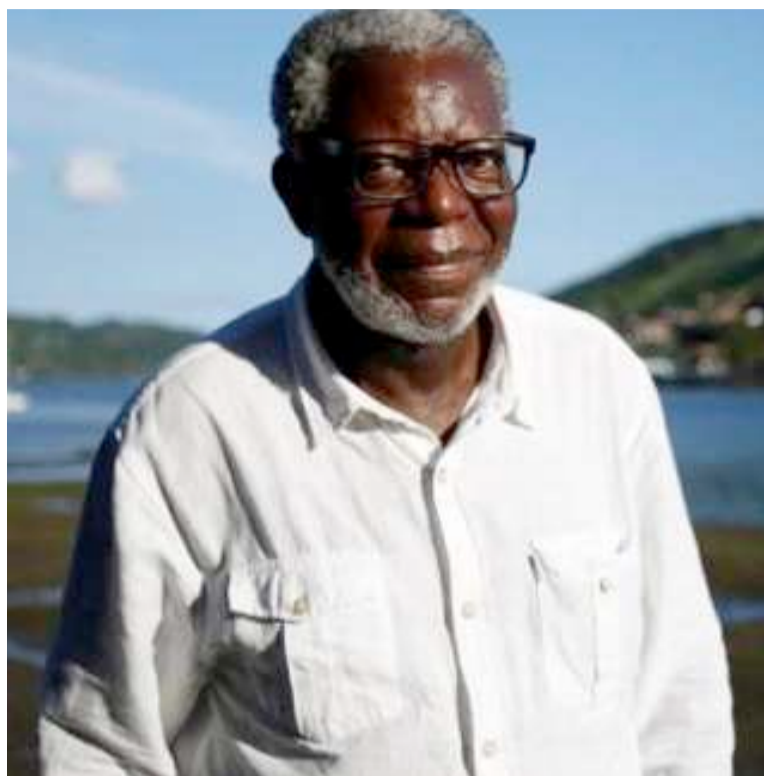
Le Pr Kabengele Munanga est une référence au Brésil en matière des questions raciales. Il est considéré comme l'un des plus grands chercheurs de l'histoire et de la culture afro-brésilienne du pays. Il a contribué à des avancées majeures en faveur de l'égalité raciale au Brésil, telles que la politique des quotas et la mise en place d'études africaines et des diasporas africaines, rendues obligatoires dans l'éducation nationale. Le Pr Kabengele Munanga a aussi contribué à ce que soit inscrit dans la Constitution brésilienne la lutte contre toutes les formes de discrimination et de racisme au Brésil.

Il a été l'un des protagonistes du débat national brésilien pour la défense des quotas et des politiques de discrimination positive - c'est-à-dire des actions visant à offrir aux groupes discriminés et exclus un traitement pour compenser les désavantages subis en raison du racisme ou de toute autre forme discriminatoire.

Dans son domaine de recherche, il a étudié des thèmes liés à la question de la culture noire au Brésil, le racisme brésilien, le problème de la construction de l'identité noire et l'inclusion des Noirs dans la société brésilienne. Selon lui, il existe un univers raciste, un racisme brésilien non avoué, mais qui existe et fait des victimes. Une étude a révélé que 56% des 211 millions d'habitants du Brésil se définissent comme «noires», ce qui en fait la deuxième population noire au monde après le Nigeria. Selon les dernières données disponibles du Forum brésilien pour la sécurité publique, plus de 75% des personnes tuées par des policiers au Brésil ces dernières années étaient noires; 52% des policiers tués étaient noirs, alors qu'ils ne constituaient que 37% des effectifs. Pour sa part, l'institut des statistiques du Brésil indique que les Brésiliens noirs gagnent environ 44% de moins que les Blancs. Et le Health Operations and Intelligence Center estime que 55% des personnes décédées de covid-19 sont des Noirs, contre 38% des Blancs.

Spécialiste en anthropologie de la population afro-brésilienne

Défenseur du système de quotas en faveur des Noirs dans les universités brésiennes, Le Pr Kabengele Munanga est régulièrement invité à débattre sur le sujet. Spécialiste en anthropologie de la population afro-brésilienne, il s'intéresse particulièrement à la question du racisme dans la so-



Le Pr Kabengele Munanga

ciété brésilienne. Il est considéré comme l'anthropologue qui a démythifié la démocratie raciale au Brésil, mythe fondateur de l'identité brésilienne, élaboré par des intellectuels et qui affirme l'égalité entre les citoyens indépendamment de leur appartenance ethnique.

Selon le Pr Kabengele Munanga, il n'y a pas de démocratie raciale au Brésil. «*Il y a la discrimination raciale, qui crée des inégalités et des obstacles à l'évolution des Noirs dans la société brésilienne... Tous les racismes sont abominables et chacun fait ses victimes à sa manière. Le Brésilien n'est ni le pire, ni le meilleur; il a juste ses particularités*», a fait savoir le Pr Munanga lors d'une interview au Brésil. «Le racisme à la brésilienne est différent du racisme institutionnalisé des États-Unis, qui avait des lois sur la ségrégation, ou de l'Afrique du Sud, qui avait l'apartheid. Au Brésil, c'est le racisme de facto, donc il est difficile de lutter contre cela», a-t-il déclaré. La solution, selon lui, en plus des plaintes, est de promouvoir les politiques d'inclusion publique.

De Lubumbashi à São Paulo

Le Pr Kabengele Munanga est diplômé en anthropologie sociale et culturelle de l'Université de Lubumbashi (1964-1969). Il est également détenteur d'un doctorat en anthropologie, obtenu à l'université de São Paulo en 1977. Après avoir obtenu son diplôme en 1969, il y a commencé sa carrière universitaire en tant que professeur adjoint (1969-1975). En 1969, il a reçu une bourse du gouvernement belge pour effectuer ses études de troisième cycle à l'université catholique de Louvain, en Belgique, où il est resté de 1969 à 1971. À cette époque,

il était chercheur au Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren (Bruxelles) où il s'est spécialisé dans l'étude des arts traditionnels africains. Par la suite, il est retourné au Congo pour terminer sa thèse. Néanmoins, la situation politique de l'époque ne lui a pas permis de la terminer.

Quelque temps après, grâce à un collègue brésilien, il a obtenu une bourse de l'Université de São Paulo, où il a effectué son doctorat à l'USP en sciences humaines, spécialité anthropologie sociale. Il a été professeur invité à l'école de sociologie et de politique de São Paulo, à l'Université Candido Mendes (Rio de Janeiro), à l'université fédérale de Rio Grande do Norte, dans la ville de Natal au Brésil, à l'Université Eduardo Mondlane, à Maputo, Mozambique. Il a aussi été professeur agrégé à l'université de Montréal, Canada (2005-2010), où il a animé des séminaires en plus de diriger des projets de thèse de maîtrise et de doctorat à la faculté des sciences des religions.

A la suite de son doctorat à l'université de São Paulo, le Pr Kabengele était retourné au Congo, avant de revenir au Brésil, où il est installé depuis 1980 pour assumer la chaire d'anthropologie à l'Université fédérale de Rio Grande do Norte. L'année suivante, il s'est installé à São Paulo, où il a été professeur d'anthropologie à la faculté de philosophie, lettres et sciences humaines, jusqu'en 2012, année au cours de laquelle il a pris sa retraite en tant que professeur titulaire. Depuis 2014, il est professeur invité principal à l'université fédérale de Recôncavo da Bahia, la deuxième université fédérale de l'état de Bahia.

Vaincre le racisme à l'école

Le Pr Kabengele est actuellement basé à Cachoeira, une ville de l'État de Bahia au Brésil. Il continue à travailler principalement dans les domaines de l'anthropologie de l'Afrique et de la population afro-brésilienne, en se concentrant sur ses thèmes de prédilection : racisme, politiques et discours antiracistes, négritude, identité noire contre identité nationale, multiculturalisme et éducation aux relations ethno-raciales. Auteur de plus de cent cinquante publications scientifiques, le Pr Kabengele a coordonné la publication du livre «*Superando O Racismo Na Escola*» (Vaincre le racisme à l'école) qui a été le premier livre à introduire la question raciale dans les thèmes transversaux du débat national au Brésil. Les premières et deuxièmes éditions de ce livre ont été préfacées respectivement par l'ancien ministre de l'Éducation nationale du Brésil, Paulo Renato, et par le président de la République de l'époque, Fernando Henrique Cardoso.

Le livre, qui présente les travaux de onze enseignants et spécialistes de l'éducation, propose des attitudes pratiques de déconstruction et de renversement de l'idéologie raciste et des stéréotypes dans la vie quotidienne de l'école. Ce livre a conduit à l'adoption de la loi 10.639/03, promulgué par l'ancien brésilien Lula Da Silva, et qui a rendu obligatoire l'enseignement de l'histoire et de la culture afro-brésiennes. Le programme d'enseignement, tel que stipulé par la loi, comprend l'étude de l'histoire de l'Afrique et des Africains, la lutte des Noirs au Brésil, la culture noire brésilienne et les Noirs dans la formation de la société nationale, la contribution du peuple noir dans les domaines sociaux, économiques et politiques liés à l'histoire du Brésil.

Professeur multi-primé

En dehors de sa carrière de professeur, le Pr Kabengele a occupé les postes de directeur du musée d'archéologie et d'ethnologie de l'université de São Paulo (1983-1989), vice-directeur du musée d'art contemporain de l'université de São Paulo (2002-2006) et de directeur du centre d'études africaines de l'université de São Paulo (2006-2010). En raison de son engagement, le Pr Munanga a reçu plusieurs prix et titres honorifiques tout au long de sa vie. En 2018, l'Université de São Paulo lui a décerné l'USP Human Rights Award. Le 13 mai 2018, un hommage a également été rendu à l'anthropologue lorsque le dé-

partement des droits de l'homme de la faculté de droit de l'USP a tenu une réunion pour marquer également le 50e anniversaire de la signature, par le Brésil, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Parmi les prix reçus par le Pr Kabengele, on peut citer : l'Ordre du mérite culturel décerné par la Présidence de la République fédérale du Brésil (2002) ; officier de l'Ordre de Rio Branco du ministère des Affaires étrangères (2013) ; Prix Benedito Galvão de l'association du barreau de l'État de São Paulo (2012) ; Black race trophy en 2012, décerné par Afro-Brás et Faculdade Zumbi dos Palmares (2011) ; «*Tribute as Dean in Anthropological Studies*» par le département de l'anthropologie de l'USP (2008) ; Hommage de l'Association des professeurs de l'Université de São Paulo, ADUSP, en 2012, entre autres. Il était l'un des protagonistes intellectuels noirs dans le débat national pour la défense des quotas et des politiques affirmatives. En septembre 2016, il a reçu le titre de citoyenneté de Bahia décerné par l'Assemblée législative de l'État de Bahia.

Le Pr Kabengele Munanga prépare actuellement son autobiographie qu'il compte publier dans la période post covid-19. «*Je veux que mes petits-enfants sachent qui était leur grand-père, s'ils sont intéressés*», a-t-il déclaré. Au sujet de la pandémie, le professeur a fait savoir : «*Lorsque les gens commencent à parler de l'Afrique dans ce contexte [pandémique], il faut aussi écouter ce que disent les dirigeants africains, ce que disent les scientifiques africains, les médecins africains. Vous ne pouvez pas avoir un langage paternaliste de compassion pour l'Afrique sans écouter les points de vue des dirigeants africains, des scientifiques et des intellectuels*». Le Pr Kabengele Munanga est l'auteur de plusieurs ouvrages : «*Négritude: Usages et sens*» (1988) ; «*Racisme: perspectives pour une étude contextualisée de la société brésilienne*» (co-écrit avec Carlos Alberto Hasenblag et Lilia Moritz Schwarcz) (1998) ; «*Rediscuter le métissage au Brésil: identité nationale contre identité noire*» (1999) ; «*Le Noir du Brésil d'aujourd'hui* (co-écrit avec Nilma Lino Gomes) (2006) ; «*Les origines africaines du Brésil contemporain* (2009).

Patrick Ndungidi

PROCÈS 100 JOURS

Vital Kamerhe condamné à vingt ans de travaux forcés

Le directeur de cabinet du chef de l'État et son co-accusé Samih Jammal ont été condamnés respectivement à vingt ans des travaux forcés pour détournement de 48 millions de dollars. Le cumul des travaux forcés pour le leader de l'UNC qui, par ailleurs, écope de dix ans d'inéligibilité, est de trente-deux ans.

Le procès relatif au détournement des fonds publics alloués au programme de 100 jours du chef de l'État, dans son volet maisons préfabriquées, a atteint son épilogue le samedi 20 juin au Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa. Cette audience publique, la dernière de la série, a été marquée par le prononcé du jugement contre les prévenus Vital Kamerhe, Samih Jammal et Jeannot Muyima. En présence de toutes les parties, le juge président a procé-

dé, durant près de deux heures, à la lecture du jugement. Il a d'emblée rejeté l'exception d'inconstitutionnalité soulevée par les deux prévenus avant de circonscrire les faits dans leur contexte et motiver sa décision en rapport avec les faits infractionnels en cause. Cela étant, le Tribunal de grande instance siégeant au premier degré en matière répressive a établi en fait et en droit l'infracción de détournement des deniers publics portant sur le montant de

48.831.148.000 dollars destinés à la construction des maisons préfabriquées du programme présidentiel de 100 jours à charge de Vital Kamerhe et de Samih Jammal.

En conséquence, les deux prévenus ont été condamnés chacun à vingt ans de travaux forcés. Le tribunal a, en outre, prononcé à charge de Vital Kamerhe l'interdiction pour dix ans, après l'exécution de la peine, du droit de vote et du droit d'éligibilité. Il lui a été éga-

lement interdit d'accéder aux fonctions publiques et paratatiques quels qu'en soient les échelons. A cela s'ajoute la privation du droit à la condamnation ou à la libération conditionnelle ainsi qu'à la réhabilitation. Outre les peines de travaux forcés, le tribunal a ordonné la confiscation des fonds logés dans les comptes bancaires d'Hamida Chatur, Daniel Masaro et plusieurs autres de ses proches. Quant à Samih Jammal, le responsable de la société Sa-

mibo, il a été condamné à payer vingt millions de dommages et intérêts et écopé dix ans de prison pour blanchiment. En outre, le Tribunal a décidé de son expulsion pure et simple du territoire congolais à l'issue de sa peine. Chef de division import et export de la présidence de la République et co-accusé de Vital Kamerhe, le prévenu Muhima Ndoole, le tribunal l'a condamné à deux ans des travaux forcés pour détournement de 1 million 154 mille USD.

Alain Diasso

MUSIQUE

Tshala Muana se porte mieux

De retour à son domicile depuis le 15 juin, la Mamu nationale qu'une folle rumeur donnait pour morte un week-end plus tôt est sortie de l'hôpital après y avoir passé un petit séjour à la suite d'une crise d'hypertension.



En convalescence, Tshala Muana est à présent soumise à la bienveillante vigilance des siens qui veillent sur le grain. « La reine du mutuashi est désormais sous un régime alimentaire qu'elle respectera pour demeurer en forme », a écrit Eventsrdc.com le lendemain de son retour en famille. Soulignant que « selon ces proches, il n'y a rien à craindre ».

La bonne nouvelle a tout pour rassurer les mélomanes et, plus particulièrement, les nombreux fans de la Mamu nationale en émoi après la rumeur de sa mort. En effet, la toile était en effervescence dans la nuit du 7 juin où elle s'était répandue comme une traînée de poudre. Il y en avait une autre par contre qui la disait qu'elle était atteinte de la covid-19. Cette dernière s'appuyait en partie sur une photo d'elle assise sur un lit d'hôpital

visiblement mal en point, en compagnie de la chroniqueuse musicale Mamie Ilela venue lui rendre visite.

Le cliché qui a fait le tour des réseaux sociaux s'accompagnait de commentaires de toutes sortes alors que nul ne pouvait dire exactement ce qu'il en était. Il a fallu attendre le lendemain pour apprendre la véritable cause de son hospitalisation. Le média en ligne susmentionné citait alors un quotidien de la place d'où elle tenait l'information reçue de source sûre. « Tshala Muana est hospitalisée à Kinshasa, après avoir été victime d'une crise d'hypertension artérielle, comme l'a indiqué son manager Claude Mashala », affirmait donc La Prospérité dans ses lignes. Au journal de renchéir : « Ce n'est pas aussi grave, ajoute-t-il, en rassurant les fanatiques de l'artiste que sa prise en charge est garantie

Sur son lit d'hôpital, Mamu nationale reçoit en visite Mamie Ilela

». Ainsi Tshala Muana que l'on disait déjà « hors de danger » a vu son état de santé s'améliorer depuis, et sa sortie d'hôpital vient confirmer les propos de son époux et manager aux petits soins de la star.

L'on apprend, par ailleurs, que la Mamu nationale a en cours la réalisation d'un prochain album intitulé Muingila. Elle devrait continuer d'y travailler dès qu'elle sera remise sur pied de sorte à pouvoir en garantir la sortie telle que prévue avant la fin de cette année 2020. Pour l'instant, sa priorité est de veiller à vivre avec sérénité sa convalescence et de respecter le congé médical imposé pour sa remise en forme. Tshala Muana a soufflé ses soixante-deux bougies le 13 mai. La star est tenue de se ménager afin de s'assurer la continuité de sa belle carrière.

Nioni Masela



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.









Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo



FOOTBALL-TRANSFERTS

Mamelodi Sundowns désire Makusu, Dijon se sépare de Mavididi

Le mercato est effectif pour des joueurs congolais du pays et des binationaux qui pourraient changer des clubs.

Le club sud-africain de Mamelodi Sundowns aurait fait de l'acquisition de l'attaquant international congolais Jean-Marc Makusu Mundele (28 ans) de l'AS V.Club une priorité, indique media sud-africain AfricanInsider. Le patron du staff technique des « Brésiliens » (surnom de MamelodiSundowns), Pitso-Mosimane fait de Makusu sa première option offensive pour soutenir le buteur du club, l'Uruguayen Leandro Gaston Sirino (29 ans), et ainsi former une paire offensive efficace. Mamelodi Sundowns est prêt de mettre 500 mille dollars américains sur la table pour s'attacher les services de l'attaquant congolais qui a repris les entraînements avec V.Club en janvier dernier après une indisponibilité de près d'une année. Jean-Marc Makusu devrait rejoindre la Renaissance sportive de Berkane au Maroc pour trois ans, mais sa vilaine blessure avait tout compromis. Formé à Bel Or de la commune de Ngaliema à Kinshasa, il a effectué un essai pas concluant au Standard de Liège en Belgique, et est aussi passé par Ujpest FC en Hongrie, MC Oran en Algé-



rie, avant de jouer pour V.Club et Daring Club MotemaPembe sous la direction du coach Otis Ngoma Kondi, Wady Degla en Egypte et ensuite revenir dans V.Club. En 2018, il avait inscrit cinquante buts en soixante-huit matchs joués toutes compétitions confondues. Avec la démission du général Amisi Kumba « Tango Four » de la tête du club vert et noir de Kinshasa après plus de 12 ans, Jean-Marc Makusu pourrait ne pas rester au club et Mamelodi Sundowns en Afrique du Sud pourrait être un bon challenge pour lui, après

avoir resté autant de temps sans compétition.

L'attaquant Stephy Mavididi (22 ans) ne continuera plus son aventure à Dijon en Ligue 1 française. Arrivé en prêt avec option d'achat de la Juventus de Turin en Italie, le binationnel, formé à Arsenal à Londres, n'a pas souhaité prolonger au club bourguignon où il a réussi à faire son trou avec huit buts marqués et deux passes décisives. Il a été l'un des artisans du maintien du club en Ligue 1. Mais il ne fera pas partie de l'effectif du club la saison prochaine, ayant manifesté son

Jean-Marc Makusu, Mavididi et Arnaud Lusamba désir de partir. Et Dijon l'a officiellement communiqué le mardi 16 juin 2020. «Le FC Dijon ne lèvera pas l'option d'achat de 5 millions d'euros incluse dans son prêt en provenance de la Juventus », a indiqué le club, tout en précisant que c'est le joueur qui n'a plus souhaité rester en France où il était convoité aussi par Montpellier.

Lusamba quitte Nice

Un autre binationnel en instance de quitter la France, c'est le milieu offensif Arnaud Lusamba de l'OGC Nice. Le club lui a signi-

fié qu'il ne renouvellera pas son bail. « A la fin de son contrat le 1er juillet, Arnaud Lusamba ira dans une nouvelle direction. L'OGC Nice le remercie et lui souhaite bonne chance pour la suite de son voyage », a fait part le club dans un communiqué le lundi 15 juin via son site web officiel. Libre, Arnaud Lusamba a le choix entre quatre clubs de la Premier League (Brighton, Newcastle, Crystal Palace et Leicester City) et deux clubs portugais (Sporting CP Lisbonne et Vitoria Guimarães) intéressés par son profil. En quinze matchs joués avec Nice avant l'arrêt du championnat à cause de la pandémie de Covid-19, Arnaud Lusamba a inscrit un but et deux passes décisives. Formé à Metz et à Nancy, il a joué à Nancy Lorraine, à Nice et au Cercle de Bruges, il a été international français U16, U17, U18 et U19 et a déclaré ne jamais être contacté afin de jouer pour l'équipe nationale du pays d'origine de ses parents, la République démocratique du Congo, lui qui est né à Metz en France le 4 janvier 1997.

Martin Engimo

V.CLUB

Le successeur de Gabriel Amisi bientôt connu

Le nouveau comité de coordination de l'AS V.Club de Kinshasa sera publié le 25 juin au terme de l'assemblée générale électorale programmée à cet effet.

La succession du général Amisi Kumba « Tango Four » à la présidence de l'AS V.Club sera effective le 25 juin. Se confiant très récemment en la presse, le secrétaire général du club, Patrick Banichay, a dans un communiqué annoncé : « L'AS V.Club informe l'opinion sportive de la tenue, le 25 juin, de son assemblée générale ordinaire qui sera couplée de celle extraordinaire électorale. A cet effet, il est ouvert le dépôt des candidatures à partir de ce jeudi 18 juin auprès de la commission électorale instituée à cette fin et qui siège à la permanence du club sise 139, avenue Bobozo, 16e rue quartier industriel dans la commune de Limete entre 10 h et 16 h jusqu'au samedi 20 juin à 14h ».

Selon le conseil suprême, deuxième organe du club après l'assemblée générale, les postes à pourvoir sont le président du club, les vice-présidents de toutes les sections (football, volley-ball, basket-ball, judo, etc.), le secrétaire général, le secrétaire général adjoint, le trésorier général et quatre conseillers. Si



V.Club de Kinshasa

certain candidats ne remplissent pas, il s'agira d'un renouvellement complet du comité de coordination du club vert et noir de Kinshasa. Notons que deux anciens dirigeants se sont portés candidats présidents du club, il s'agit d'Eugène Diomi Ndongala

et de MboyoIlombe, alias Pelé Mongo.

Pour rappel, le général Gabriel Amisi a dernièrement déposé sa démission au conseil suprême après plus de douze ans de gouvernance à la tête du club, ponctués par deux sacres au cham-

pinat national de football et deux finales perdues, en 2014 face à Entente Sétif d'Algérie en Ligue des champions et en 2018 face à Raja de Casablanca du Maroc en Coupe de la Confédération. Gabriel Amisi a argué qu'il a besoin de se reposer après

l'exaltante tâche de conduire l'un des plus vieux et populaires clubs du pays, lui qui assume aussi d'autres charges importantes dans les Forces armées de la République démocratique du Congo.

M.E

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Des acteurs bénéficient de l'appui du gouvernement

Plusieurs promoteurs de projets agricole, pastoral et halieutique ont signé, le 19 juin, un accord d'accompagnement avec le Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (Pdac).



Signature des conventions entre les deux parties/DR

La cérémonie de signature des conventions de financement des plans d'affaires 2019 entre le Pdac et les groupes de producteurs et micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles s'est déroulée en présence du ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Henri Djombo. Pour un montant de huit cent cinquante-cinq millions trois cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf francs CFA, cet accompagnement de développer efficacement les activités agricole, pastorale et halieutique vise à satisfaire les besoins alimentaires du pays.

Selon Henri Djombo, ce projet a un multiple objectif puisqu'il permet aux producteurs d'améliorer leur revenu en effectuant des activités rentables.

Il a, ainsi, demandé aux bénéficiaires de bien gérer l'argent qui leur a été octroyé. « Ce n'est pas l'apport pour finaliser la maison ou financer les études des enfants. Cet argent doit servir à la réalisation de vos projets agricoles qui ont été sélectionnés ici. Notre souhait est que toutes les activités sélectionnées se réalisent normalement. Je vous félicite parce que la population prend conscience de l'importance des activités agricoles. Cela nous permettra de lutter efficacement contre la pauvreté et la faim », a indiqué le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

Rude Ngoma

FISCALITÉ

Le nouveau fichier des contribuables présenté à l'ACPCE

Le chef d'équipe du projet Numéro d'identification unique (NIU), Henri Jacques Kienaka, a exposé, le 18 juin à Brazzaville, le dispositif à l'Agence congolaise pour la création des entreprises (ACPCE) en présence de la ministre des Petites et moyennes entreprises, Yvonne Adélaïde Mougany.

S'inscrivant dans le cadre de l'intégration du projet NIU dans le dispositif de facilitation et de simplification des formalités au niveau de l'ACPCE, ce nouveau procédé permettra d'assainir la base de données des fictifs de la solde, d'interconnecter le ministère des Finances avec d'autres administrations... Il constitue en effet une banque de données relationnelles

et est la clé de connexion pour d'autres systèmes d'impôts pour les formalités administratives. Le NIU est également une immatriculation obligatoire du contribuable délivrée par la direction générale des impôts et des domaines. Il concerne deux types de contribuables notamment les personnes morales et physiques et fait partie des grands projets du ministère des Finances.

Le directeur général de l'ACPCE, Médard Yétéla, a signifié que NIU fait partie intégrante du dispositif de la création des entreprises ainsi que les formalités y afférentes. Il consiste à faciliter et simplifier les formalités au niveau de l'ACPCE.

Selon lui, l'ancien NIU a présenté beaucoup d'anomalies, les nouvelles solutions proposées permettront de sécuriser et de fiabiliser les fichiers tout en évitant des doublants. Le nouveau NIU permettra également de



Une vue des participants à la séance de travail/Adiac

gagner en temps dans la réduction du délai de délivrance de ce dispositif car au bout de dix minutes l'opérateur ou le déclarant peut être immatriculé.

« Le nouveau NIU est un dispositif plus sécurisé et représente pour les opérateurs et les administrations une grande évolution car il intègre tous les éléments nécessaires pour que le déclarant soit donc immatriculé avec beaucoup de sécurité et aussi avec plus de traçabilité au niveau des administrations que nous sommes. C'est un grand bénéfice des opérateurs économiques et du monde des affaires », a-t-il déclaré.

Et de poursuivre : « Les formalités de NIU se font au guichet unique. L'avantage de ce nouveau dispositif est que le déclarant qui vient pour créer une activité fera toutes les démarches ou formalités (l'immigration, le cadastre, le ministère du travail et toutes

les administrations qui délivrent les agréments) dans un seul lieu avec un seul formulaire et avec un temps réduit ».

Le projet en cours dans sa deuxième phase de réforme est sous la tutelle du ministère des Finances. Dans ce projet, il est question d'améliorer l'identification de formalités administratives. Une fois opérationnel, le nouveau dispositif permettra de simplifier la procédure liée à la création et l'amélioration du climat des affaires au Congo. Avec l'interconnexion de nouvelles réformes, il sera présent à Brazzaville et dans le reste des départements.

Notons qu'au cours de ladite séance de travail, une démonstration du nouveau dispositif a été faite aux acteurs concernés dans le but que ces derniers s'imprègnent du fonctionnement de ce fichier.

Gloria Imelda Lossele

LE FAIT DU JOUR

Visages

Un débat agite les esprits aujourd'hui sur la conservation ou non des stèles érigées à certains endroits de plusieurs villes du monde en mémoire des hommes qui, d'une manière ou d'une autre, ont marqué l'histoire de l'humanité. Dans ce procès de l'opinion publique qui prend ses racines dans les inégalités, les frustrations, ou dans l'usure du temps, esclavagistes et colonisateurs n'ont pas bonne presse. Il remonte en effet que dans leurs façons d'être et de faire, ils n'ont pas toujours été les enfants de chœur.

Comme par un effet de retour sur les sentiers par lesquels le monde que nous partageons a été accompli, on se prend à scruter le rôle joué par les uns et les autres au long des siècles passés. Au fond, l'histoire des monuments honorant des individus

ressemble à celle des langues et dialectes qui participent à l'éveil des sociétés. Sur l'échelle des valeurs, les premières ont peut-être de l'ascendant sur les secondes. En particulier parce qu'elles sont vivantes, rythment les échanges dans tous les domaines, alors que les autres sont globalement l'ombre d'elles-mêmes se nourrissant de la seule opiniâtreté de ceux qui y sont attachés par amour pour elles, car les abandonner leur ferait perdre une partie d'eux-mêmes.

Il est donc possible que les monuments, comme les langues relèvent d'une sociologie du rapport de forces. Pendant les guerres d'occupation ou même les guerres civiles par exemple, les forces qui prennent le pouvoir ont tendance à abattre tous les vestiges de leurs ennemis vaincus. C'est une façon de réécrire l'histoire adossée à la devise « qui gagne,

gagne tout et, qui perd, perd tout ». L'Irak de Saddam Hussein a vécu ce genre d'épisodes durant la guerre qui l'a opposée en 2003 contre les États-Unis d'Amérique.

A la différence du cas cité plus haut, le mouvement qui s'observe de nos jours ne vient pas des vainqueurs d'un quelconque conflit armé. Il vient d'en bas, des populations qui en essayant de prendre le pouvoir dans la rue pour quelques jours dictent leur loi. Il a souvent été dit que la foule ne réfléchit pas. Soit ! Cela n'enlève pas à la dynamique populaire sa force éclair qui, à tort parfois, il faut en convenir, démolit bien de préjugés, désacralise des préceptes vénérés et réinvente les discours de la Cité.

Le temps est-il venu de mettre à bas toutes les stèles qui peuplent nos lieux publics parce qu'elles rappel-

leraient des époques terribles pour l'humanité ?

Trois opinions s'affrontent à présent. La première rejette de devoir effacer la mémoire collective par des raccourcis qui auraient pour finalité de desservir l'histoire elle-même. Pour les défenseurs de cette thèse, les souvenirs doivent rester. La seconde opinion voit dans le déboulonnage des monuments décriés parce que trop voyants, une réparation des torts causés à la vie telle qu'elle devrait être un idéal de justice. La troisième, enfin, médiane, veut voir ces visages bronze-cire-plâtre quitter les places publiques qu'ils occuperaient indûment pour rejoindre les musées où ils continueraient de renseigner sur le passé.

Le débat est loin d'être épuisé.

Gankama N'Siah

MTN Business

Offrez-vous des smartphones de la gamme Boss

Souscrivez à l'offre
MTN Smart Business Boss à partir de
37 100 F cfa/mois en 24 mois
everywhere you go



Smartphones

**Boss
Appels & SMS**Gratuits 24h/24
entre Staff15 heures d'appels
vers tous les réseaux**Internet**
jusqu'à 5Go

☎ 06 561 00 00
🐦 @MtnbusinessCG
📷 @mtnbusinesscg

MTNBusiness.CG@mtn.com

ILS SONT DE **RETOUR**



LaLiga



Premier League



SERIE A
TIM



SüperLig



5000

FCFA **LE DECODEUR HD**
AU LIEU DE ~~10 000~~ FCFA

☎ 06 877 92 92
(COST D'UNE COMMUNICATION LOCALE SELON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE)

f CANAL+ CONGO

LES BOUQUETS
CANAL+

COMMUNICATION DE MONSIEUR Clément MOUAMBA, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, SUR LE DEUXIEME PALIER DU DECONFINEMENT PROGRESSIF EN REPUBLIQUE DU CONGO

Congolaises, Congolais ;

Chers Compatriotes ;

Mesdames et Messieurs,

Le 16 mai 2020, au nom de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, Président de la coordination nationale de gestion de la pandémie à coronavirus Covid-19, j'avais eu l'honneur de vous présenter le premier palier du déconfinement progressif, entré en vigueur depuis le 18 mai 2020, soit trente trois jours déjà.

Aujourd'hui, la même mission m'est confiée de vous dévoiler le deuxième palier du déconfinement dicté par l'évolution de la pandémie et ses conséquences économiques et sociales.

Avant de vous faire part du contenu des nouvelles mesures prises, permettez-moi d'abord de vous donner l'évolution de la pandémie depuis la dernière revue faite par la coordination nationale tenue le 17 juin dernier et ensuite de vous fixer sur les données économiques récentes qui appellent des mesures fortes.

Chers Compatriotes,

La riposte contre la pandémie, telle que nous la menons, porte sur la prévention, le dépistage et la prise en charge.

Dans le cadre de la prévention, les activités menées ont consisté en la communication sur l'application des mesures barrières et de distanciation sociale, le port obligatoire et conforme du masque dans les lieux publics ouverts et fermés, le renforcement du contrôle sanitaire des personnes au niveau des points d'entrée, la désinfection des administrations publiques, des formations sanitaires, des écoles, des marchés domaniaux et des moyens de transport.

S'agissant particulièrement du contrôle sanitaire, sur l'étendue du territoire national, soixante dix sept points de contrôle sanitaire interne ont été érigés.

A ces points de contrôle interne, s'ajoutent cinq points de contrôle d'entrée dans le pays, dont les aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire qui enregistrent fréquemment des vols dérogatoires en provenance de l'extérieur.

Au total, six cent quatre vingt dix neuf personnes, entrées dans notre pays par ces aéroports, ont été mises en quatorzaine et presque toutes testées.

Pour renforcer la surveillance épidémiologique, quatre caméras thermiques ont été installées à Brazzaville, dont une à l'aéroport de Maya-Maya et une autre au Port de Brazzaville. Deux caméras supplémentaires sont en cours d'installation à Pointe-Noire.

S'agissant du dépistage, le nombre de tests réalisés, par la technique la plus fiable, notamment le diagnostic virologique (RT-PCR), a atteint 10.843 au

18 juin 2020.

Le dispositif de dépistage est renforcé par :

1-l'installation d'un nouvel équipement dans les départements de Brazzaville, de Pointe-Noire et de la Cuvette. Ce renforcement a permis d'augmenter notre capacité nationale de dépistage de 400 à

990 tests par jour, conformément aux prévisions annoncées dans ma communication du 16 mai dernier.

2-l'évolution de trois à cinq du nombre de laboratoires capables de réaliser des tests Covid-19 dans notre pays, dont celui du département de la Cuvette, en mesure de réaliser 120 tests virologiques par jour.

Le dépistage à grande échelle, qui a déjà cours dans le département de Brazzaville, a été lancé le 17 juin 2020 dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou, après l'installation de l'annexe départementale du Laboratoire national de santé publique (LNSP) à l'hôpital général de Loandjili.

Dans la partie septentrionale du pays, le démarrage de ce dépistage de masse est imminent.

Aujourd'hui, le Congo est ainsi relativement bien pourvu pour assurer un niveau de dépistage compatible avec l'évolution de la pandémie.

Mesdames et messieurs,

Concernant la prise en charge des cas positifs à la Covid-19, la capacité litière nationale a été augmentée jusqu'à atteindre aujourd'hui 624 lits, à la faveur de l'ouverture :

1.des centres de santé intégrés MOUISSOU Madeleine avec 46 lits et de Tchiminzi 12 lits ;

2.des nouveaux services pavillonnaires de l'hôpital général Adolphe Sicié de Pointe-Noire 76 lits ;

3.et d'un nouvel Hôtel-hôpital à Kintélé 140 lits. Cette capacité litière sera renforcée à court terme :

-d'une part par les trois hôpitaux actuellement en travaux, à savoir, l'Hôpital général de Loandjili avec 30 lits, l'Hôpital général Edith Lucie BONGO ONDIMBA d'Oyo avec 16 lits et l'Hôpital de l'Amitié Sino-congolaise de M'Filou avec 100 lits ;

-et, d'autre part, par l'extension de l'Hôtel-hôpital la Concorde de Kintélé avec 200 lits supplémentaires.

Au 19 juin 2020, notre pays a enregistré 1013 cas positifs Covid-19, dont 28 décédés, 456 guéris et 529 actuellement pris en charge par les équipes de santé.

Le nombre des agents de santé, désormais motivés et mieux équipés, a été augmenté en particulier sur les nouveaux sites de prise en charge et au sein des

équipes d'intervention rapide sur le terrain.

Chers compatriotes,

Au regard de toutes ces données, nous avons obtenu, dans le cadre de la riposte nationale, des résultats encourageants, appréciés par les experts.

Nous devons ces résultats également à la prise de conscience grandissante des populations, que je salue ici, exprimée à travers d'une part le respect des mesures barrières, en particulier le port obligatoire et conforme du masque, d'autre part leur adhésion au dépistage et à la prise en charge médicale.

Toutefois, la pandémie, toujours menaçante est encore présente.

Le Gouvernement poursuivra donc, sans relâche, ses efforts pour la combattre, conformément au plan national de riposte en cours d'exécution.

Compte tenu de la persistance de la pandémie, le Président de la République, après accord du Parlement, a décidé de la quatrième prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de 20 jours, à compter du 21 juin 2020.

Chers compatriotes,

A l'évidence, la Covid-19 a déjà fait payer un lourd tribut à l'économie nationale et à notre société.

En ce qui concerne ses incidences macroéconomiques, sur la base des informations collectées à fin mai 2020, il ressort ce qui suit :

1.une forte récession économique avec un taux de croissance négatif compris entre 10% et 7% ;

2.une forte augmentation du chômage, par la suppression d'emplois, notamment dans le secteur formel ;

3.une forte contraction du commerce extérieur, tant en exportations qu'en importations ;

4.une dégradation importante des finances publiques, actée par l'adoption de la loi de finances rectificative promulguée le 13 mai 2020.

En attendant les résultats de l'enquête de conjoncture

à plus grande échelle initiée par le Gouvernement, l'on peut déjà noter ceci :

1.les entreprises de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ont connu une baisse d'activités de 34% entre mars et avril 2020 ;

2. les industries minières ont presque toutes arrêté leurs activités, à cause de la forte baisse de la demande mondiale et des prix. Les industries forestières et pétrolières ont eu à faire face aux mêmes contraintes.

3. les industries agroalimentaires ont vu leur production reculer de près de 55% ;

4. les entreprises du BTP ont enregistré un effondrement de leur activité qui a atteint 92%. Les cimenteries ont connu la même évolution.

5. le commerce et les services ont affiché des taux de diminution d'activités de plus de 50%.

Comme nous le constatons, tous les secteurs formels de l'économie sont fortement touchés par les effets désastreux du coronavirus Covid-19, mais pas seulement, car le secteur informel, lui aussi, a été lourdement précarisé par la pandémie et par le confinement.

La situation que je viens de décrire commande la mise en œuvre de mesures vigoureuses pour limiter les effets négatifs de la pandémie sur l'économie nationale et relancer les activités.

Afin de soutenir l'économie nationale, dans la limite des ressources disponibles et dans le respect de nos engagements internationaux, le Gouvernement a déjà pris une série de mesures budgétaires qui ont trait au renoncement ou au décalage d'encaissement des recettes publiques, ainsi qu'à la baisse de la pression fiscale.

Il s'agit principalement, en matière de renoncement temporaire aux recettes, du réaménagement des obligations fiscales, de la suspension des contrôles fiscaux et de l'extension des délais de déclaration et de paiement de certains impôts et taxes, au profit des entreprises.

Pour ce qui concerne la baisse de la pression fiscale, la loi de finances rectificative de l'année 2020 retient une batterie de mesures dont le détail sera précisé par le ministre des finances et du budget.

Dans le budget de l'Etat, exercice 2020, le Gouvernement a décidé de soutenir :

- les entreprises des secteurs formel et informel ;

- les ménages en grande précarité et les personnes vulnérables dont celles vivant seules ou avec handicap.

Le Fonds national de solidarité, créé à cet effet, sous la forme d'un compte spécial du trésor, bénéficie d'une inscription budgétaire de 100 milliards, sur lesquels 50 milliards sont immédiatement mobilisables. Cette somme est ainsi répartie :

- 40 milliards pour le soutien aux entreprises ;

- et 10 milliards de transferts monétaires au bénéfice des ménages.

Les mécanismes de mise en œuvre seront précisés conjointement par les ministres en charge de l'économie, des finances et des affaires sociales, en rapport avec les partenaires du secteur financier et les acteurs sociaux.

Le Gouvernement a en outre décidé de la levée des financements extérieurs pour un apurement substantiel de la dette intérieure au cours de cette année.

Aux affectations du Fonds national de solidarité et au paiement de la dette intérieure, s'ajouteront les commandes publiques à réserver prioritairement aux entreprises et autres opérateurs économiques locaux de bonne moralité fiscale et sociale.

Chers compatriotes ;
Mesdames et messieurs,

Afin de limiter l'impact de cette pandémie sur notre société et particulièrement l'effondrement de l'économie nationale, le Président de la République, Chef de l'Etat, a autorisé le Gouvernement à passer au deuxième palier du déconfinement progressif.

A ce titre, j'annonce les nouvelles mesures d'allègement du confinement qui sont les suivantes :

1. l'allègement du couvre-feu sur l'ensemble du territoire national, de 22 heures à 5 heures du matin ;

2. la réouverture des bars et restaurants ;

3. la réouverture des hôtels et autres lieux d'hébergement collectif ;

4. la réouverture des lieux de culte ;

5. la reprise des sports individuels de compétition, sans public de plus de 50 personnes ;

6. la réouverture des vols commerciaux entre Brazzaville et Pointe-Noire

et sur l'ensemble du territoire national ;

7. la reprise des autres modes de transport des voyageurs (autobus, trains et bateaux) sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, j'annonce le déconfinement progressif de la localité de Tchiminzi, dans la sous-préfecture de Tchamba-Nzassi, dans le département de Pointe-Noire.

Toutes ces réouvertures et reprises se feront et se dérouleront dans le strict respect des mesures de

prévention d'hygiène, de mesures barrières, de distanciation physique et le port obligatoire et conforme du masque.

Je précise qu'un protocole régira l'exercice de chaque activité, en toute sécurité sanitaire et ce dans le cadre d'une concertation entre le ministre chargé de la santé, les ministères et les secteurs d'activités concernés.

Demeurent en vigueur :

- la fermeture de toutes les frontières, sauf pour les navires, les vols cargos et autres transports de marchandises vers le Congo ou au départ du Congo ;

- la quarantaine et le test virologique (RT-PCR) obligatoire pour les passagers entrant sur le territoire national ;

- le régime de fonctionnement actuel des marchés domaniaux ;

- la fermeture, à l'exception des classes d'examen, des crèches, des établissements préscolaires, scolaires, des centres d'alphabetisation, des collèges, des lycées et des universités, publics et privés ;

- la fermeture des résidences universitaires et des internats ;

- la fermeture des bars dancing, boîtes de nuit et autres établissements clos de danse ;

- l'interdiction des rencontres de sport collectif et des spectacles ;

- la limitation à cinquante (50) personnes maximum, participant à toute activité collective, à condition de respecter strictement toutes les mesures barrières ;

- la célébration, dans l'intimité, de tous les événements familiaux, dans le respect de toutes les mesures de prévention ;

- l'exercice des contrôles sanitaires et des contrôles de la force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les localités ;

- les mesures régissant le transport urbain ;

Toutes ces mesures entrent en vigueur le mardi 23 juin 2020, à partir de 5 heures du matin.

Le Gouvernement veillera à ce que toutes ces mesures, édictées dans le deuxième palier du déconfinement progressif, soient strictement respectées, dans les mêmes conditions de rigueur et de sanctions relatives aux amendes que dans le premier palier.

Je précise une fois de plus, de manière solennelle : le Gouvernement rétablira le confinement dans une localité ou sur l'ensemble du territoire national, s'il était constaté une flambée de l'épidémie dans une ville ou dans plusieurs localités du pays en même temps.

Chers compatriotes, mesdames et messieurs, je le redis haut et fort, la pandémie est encore là.

Ce n'est donc pas le moment de baisser la garde.

Le Président de la République appelle le peuple congolais à la responsabilité et à la mobilisation générale contre cette pandémie.

Ce pari est à notre portée.

A l'unisson, agissons et tenons-nous donc debouts pour évincer le coronavirus du Congo.

Je vous remercie.

COVID-19

L'UE octroie des kits de protection au port de Brazzaville

Le chef de coopération de l'Union européenne (UE), Karl Rawert, a remis le don le 16 juin à Brazzaville, d'une valeur de vingt-cinq millions de francs CFA au port autonome de Brazzaville, composé entre autres, de thermomètres, de masques, de tenues de protection des désinfectants.

Cette dotation vise à protéger les employés et acteurs portuaires en ce moment de crise sanitaire due au coronavirus (Covid-19) et leur permettre de poursuivre leurs missions de sûreté et sécurité. Ce geste s'inscrit dans le cadre d'un projet Wecaps (Western and central Africa port security) que l'UE finance à hauteur de 5,5 milliards francs CFA et mis en œuvre par l'Expertise France.

D'après Karl Rawert, le projet se propose d'accompagner les pays côtiers dans la sensibilisation des acteurs portuaires grâce à un outil de partage de connaissance et d'enseignement à distance, la rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour la prévention contre le coronavirus, ainsi que l'envoi de kits de matériel de protection. « Ce lot permettra au port de faire face à l'urgence de la situation,



Une vue du don Adiac

et de poursuivre ses activités pour continuer à approvisionner Brazzaville et la région qu'il dessert. Je suis heureux d'annoncer qu'une deuxième remise de matériel, pour une valeur

similaire, a lieu ce jour à Pointe-Noire », a signifié le chef de coopération de l'UE. Il a aussi indiqué que cette initiative fait partie du programme européen "routes maritimes critiques", permet-

tant d'améliorer la sécurité et la sûreté de ce mode de transport. Dans le même élan de solidarité, l'UE est en train de préparer deux nouvelles actions en faveur du Congo, notamment le projet de ren-

forcement de la chaîne de valeur du manioc, avec environ 1 milliard francs CFA, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial. Le second projet concerne l'appui au Plan national de riposte, avec un budget identique, mis en œuvre par la Croix-Rouge française.

À noter que le don de matériels de protection contre le coronavirus a été réceptionné vendredi par le directeur général du port, Pierre Bosoto, en présence de l'ambassadeur de France en République du Congo, François Barateau. Saluant le geste de solidarité, le directeur général du port de Brazzaville a rassuré que ces kits seront remis aux agents des ports secondaires, à Oyo, Ouesso, Makoua, Mossaka, y compris aux services d'hygiène, au Beach de Brazzaville, à la gare à passagers de Yoro...

Fiacre Kombo

GENRE

Évaluation de l'impact de la Covid-19 sur les femmes

Le Conseil consultatif de la femme a organisé, le 19 juin à Brazzaville, un atelier d'écoute, à l'endroit des femmes, sur l'impact négatif de la pandémie de Covid-19 sur leur vie quotidienne, pendant et après le confinement.



Des participantes à l'atelier d'écoute du CCF

Les femmes ont exposé les difficultés auxquelles elles ont fait face depuis que la Covid-19 s'est déclarée dans le pays, entre autres, le manque d'assistance, des violences subies de la part de la police, l'abandon de certaines femmes enceintes ayant accouché dans la rue, selon le témoignage rapporté par Alphonsine Obanga, une des participantes à l'atelier qui a rassemblé les femmes de tout bord : les femmes vivant avec handicap, celles des confessions religieuses, des groupements de coopératifs, des casseuses de pierre, les femmes d'af-

fares et retraitées, les albinos... Pour sa part, la secrétaire permanente du Conseil consultatif de la femme, Antoinette Kebi, a reconnu que la pandémie de Covid-19 n'a pas épargné la gent féminine au Congo. « Au travers des échanges que nous aurons, nous pourrions apprécier à leur juste valeur certaines mesures prises par le gouvernement pour lutter contre cette pandémie et pour soulager, tant soit peu, la gent féminine, les populations les plus vulnérables, les plus touchées sur le plan économique et social », a-t-elle déclaré.

En rappel, cette rencontre avait pour objectif de noter les difficultés rencontrées par les femmes pendant et après le confinement en vue de produire un rapport d'alerte, d'émettre à titre exceptionnel des avis à l'attention du chef de l'Etat, des suggestions à l'endroit du gouvernement sur les aspects à améliorer dans la gestion de la pandémie. Les femmes ont réclamé la prise en charge des femmes vulnérables et plus d'implication du Conseil consultatif dans la gestion de la riposte à la Covid-19.

Gloria Imelda Lossele

Bolloré offre des kits contre la Covid-19 aux médias congolais

Dans le but de soutenir les efforts des médias dans la lutte contre le coronavirus (Covid-19), le Groupe Bolloré a mis à la disposition de quelques organes de presse des kits de protection et d'hygiène, le 19 juin à Brazzaville.



Le représentant des Dépêches de Brazzaville réceptionnant le don offert par Bolloré/Adiac

Les Dépêches de Brazzaville, La Semaine Africaine, Drtv, Vox Tv, Télé Congo, Rfi, Apa News et Ici Brazza, sont les organes de presse ayant bénéficié des équipements de protection contre la Covid-19 offerts par le Groupe Bolloré. Composé de masques, gants, gels hydro-alcooliques et lingettes antibactériennes, ce don est un accompagnement essentiel à l'endroit des journalistes qui sont régulièrement sur le terrain pour la couverture médiatique des événements en lien avec la pandémie de coronavirus.

« Ces kits vous permettront de vous protéger contre la maladie et de désinfecter votre matériel de travail. Ils vous aideront à accomplir vos tâches et missions respectives », a déclaré Dzema Ayessa Ndinga, chef d'agence Brazzaville du Groupe Bolloré.

Par ailleurs, le chef d'agence a salué la noble contribution de la presse dans la lutte contre la Covid-19 au Congo qui, d'après lui, est sur la ligne de front au même titre que le personnel de santé.

« Nous remercions Bolloré d'avoir pensé aux médias car nous sommes au front dans la lutte contre cette pandémie. Nous déplorons, toutefois, le fait que ce soient uniquement les particuliers qui pensent à nous en cette période de crise sanitaire », a déclaré Chrisostome Dziona, représentant de Vox Tv.

Bolloré est un groupe international français exerçant dans les domaines du transport, de la logistique et de la communication. Il est dirigé par Cyrille Bolloré.

Merveille Atipo

DÉCONFINEMENT

Eglises, transports, bars et restaurants reprennent leurs activités mardi

La réouverture des lieux de culte, des bars, restaurants, la reprise des transports terrestres et aériens sur toute l'étendue du territoire national, dès ce mardi 23 juin, telles sont entre autres, les mesures de la deuxième phase du déconfinement annoncées le 20 juin à Brazzaville par le Premier ministre, Clément Mouamba.

Pour limiter l'impact socio-économique de Covid-19 socio-économique, particulièrement l'effondrement de l'économie nationale, le Président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a autorisé le Gouvernement à passer au deuxième palier du déconfinement progressif. Ainsi, le couvre-feu est allégé de 22 heures à 5 heures du matin. Les hôtels et autres lieux d'hébergement collectif vont rouvrir, les sports individuels de compétition, sans public de plus de 50 personnes vont reprendre tout comme les vols commerciaux sur l'étendue du territoire national ainsi que les moyens de transport : autobus, trains et bateaux. « Toutes ces réouvertures et reprises se feront et se dérouleront dans le strict respect des mesures de prévention d'hygiène, de mesures barrières, de distanciation physique et le port obligatoire et conforme du masque », a précisé le Premier ministre en indiquant que l'exercice des contrôles sanitaires et des contrôles de la force publique se fera à l'entrée et à la sortie de toutes les localités.

Demeurent en vigueur

Toutes les frontières demeurent fermées, sauf pour les navires, les vols cargos et autres transports de marchandises vers le Congo ou au départ du Congo. La quarantaine et le test virologique (RT-PCR) sont obligatoires pour les passagers entrant sur le territoire national. Le régime de fonctionnement actuel des marchés domaniaux et les mesures régissant le transport urbain aussi. Il est aussi à noter, la fermeture des crèches, des établissements présco-



laires, scolaires, des centres d'alphabétisation, des collèges, des lycées et des universités publics et privés. Les résidences universitaires et des internats demeurent restés fermés de même que les bars dancing, boîtes de nuit et autres établissements clos de danse. Les rencontres de sport collectif et des spectacles sont interdites. La limitation à cinquante (50) personnes maximum, participant à toute activité collective, à condition de respecter strictement toutes les mesures barrières reste en vigueur.

Le dépistage est renforcé

Clément Mouamba a évoqué l'installation d'un nouvel équipement dans les départements de Brazzaville, de

Pointe-Noire et de la Cuvette. Selon lui, ce renforcement a permis d'augmenter notre capacité nationale de dépistage de 400 à 990 tests par jour, conformément aux prévisions annoncées dans ma communication du 16 mai dernier. Le Chef du gouvernement a par ailleurs souligné l'évolution de trois à cinq du nombre de laboratoires capables de réaliser des tests Covid-19 dans le pays, dont celui du département de la Cuvette, en mesure de réaliser 120 tests virologiques par jour. « Aujourd'hui, le Congo est ainsi relativement bien pourvu pour assurer un niveau de dépistage compatible avec l'évolution de la pandémie », a déclaré le Premier ministre.

Point épidémiologique

A la date du 19 juin 2020, le Congo a enregistré 1013 cas positifs Covid-19, dont 28 décédés, 456 guéris et 529 actuellement pris en charge par les équipes de santé.

Incidences socio-économiques

La Covid-19 a déjà fait payer un lourd tribut à l'économie nationale. En ce qui concerne ses incidences macroéconomiques, sur la base des informations collectées à fin mai 2020, l'on note une forte récession économique avec un taux de croissance négatif compris entre 10% et 7% ; une forte augmentation du chômage, par la suppression d'emplois, notamment dans le secteur formel ; une forte contraction du commerce extérieur, tant en exportations qu'en importations ainsi qu'une dégradation importante des finances publiques, actée par l'adoption de la loi de finances rectificative promulguée le 13 mai 2020.

En attendant les résultats de l'enquête de conjoncture à plus grande

échelle initiée par le Gouvernement, le Premier ministre a indiqué que les entreprises de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ont connu une baisse d'activités de 34% entre mars et avril 2020. Les industries minières, quant à elles, ont presque toutes arrêté leurs activités, à cause de la forte baisse de la demande mondiale et des prix. Les industries forestières et pétrolières, en outre, ont eu à faire face aux mêmes contraintes. Les industries agroalimentaires ont vu leur production reculer de près de 55% tandis que les entreprises du BTP ont enregistré un effondrement de leur activité qui a atteint 92%. Les cimenteries ont connu la même évolution. Le commerce et les services ont affiché des taux de diminution d'activités de plus de 50%. Le Premier a rappelé que le Gouvernement rétablira le confinement dans une localité ou sur l'ensemble du territoire national, s'il était constaté une flambée de l'épidémie dans une ville ou dans plusieurs localités du pays en même temps.

Rominique Makaya

PAIX DANS LE POOL

Les FAC demeurent attachées aux accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités

Le ministre de la Défense nationale a réaffirmé le 20 juin l'attachement des forces armées à la paix, au maintien de la sécurité nationale, lors de son message délivré à l'occasion de la célébration du 59^e anniversaire des Forces Armées Congolaises (FAC), le 22 juin.

Charles Richard Mondjo a rappelé, à l'occasion, qu'à travers l'opération « Mobikisi » en cours, les forces armées assurent avec professionnalisme et responsabilité le suivi de l'application par la population de certaines mesures découlant de l'état d'urgence sanitaire. Cette opération a parfois conduit à adapter le dispositif pour sécuriser les villes et localités de notre pays, a-t-il indiqué.

« Cette adaptation ne signifie ni une remise en cause des engagements du gouvernement dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, qui s'exécute d'ailleurs sans entrave, ni une riposte à une quelconque conflictualité dans le Pool et sur toute autre partie du territoire national », a-t-il relevé, soulignant que cette paix globale et durable ne peut et ne doit être ni dégradée, ni déconstruite. Les forces armées travaillent à la rendre irréversible. L'anxiété et les inquiétudes doivent laisser la place à l'assurance.

Par ailleurs, sur orientation du président de la République lors du réveillon d'armes du 31 décembre 2019, livrant ses instructions, le ministre de la Défense avait mis en exergue le caractère particulier de l'année 2020. « Dans cette optique, nous avions pris, entre autres, l'option de faire du 59^e anniversaire des FAC et de la gendarmerie nationale, un moment important pour nous préparer au grand événement national du 15 août 2020, mais hélas ! L'environnement sanitaire actuel a conduit à reconsidérer cet objectif », a-t-il regretté.

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, a-t-il poursuivi, cet accompagnement s'est traduit par la présence des personnels militaires dans les organes techniques de la riposte. De façon connexe, il a été déployé l'hôpital médico-chirurgical de campagne pour offrir des soins à titre gracieux à une patiente vulnérable, affectée par des pathologies autres que celles de la Covid-19.

Pour Charles Richard Mondjo, les forces armées œuvrent sans faille à la surveillance des frontières. C'est une tâche délicate. Mais, elles y parviennent, aidées par un dialogue politique de haut niveau avec les pays limitrophes.

Dans le sillage de la diplomatie globale du Congo, il s'est réjoui de la continuité de la diversification, notamment avec les partenaires du périmètre sous-régional, de la nécessité de collaborer dans les structures régionales telles que la brigade régionale de la CEEAC, la force africaine en attente de l'Union africaine et les organes de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs.

Pour terminer, il a renouvelé l'engagement des FAC d'être toujours en capacité de participer au développement de la nation.

Guillaume Ondzé

REVENDEICATIONS SOCIALES

Les travailleurs de la Sopéco réclament des salaires impayés

La situation sociale précaire des travailleurs de la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopéco) devient de plus en plus alarmante. Réunis en assemblée générale extraordinaire, le 19 juin à Brazzaville, ces salariés ont revendiqué plusieurs droits, notamment le paiement des salaires des mois de mars, avril, mai et les 35% restants de février d'ici le début du mois prochain.

Le syndicat des travailleurs de la poste a également réclamé la notification des arriérés de salaire au plus tard le 31 juillet 2020, l'application des articles 93 et 94 portant sur les indemnités de transport et logement, l'annexe V et X portant sur les primes de suggestion et sur la grille indiciaire et salariale : point d'indice trois cents de la convention collective du 4 juillet 2016 à compter du paiement de salaire du mois de juin. Il sera également question d'ouvrir les négociations en juillet prochain en ce qui concerne le cahier de revendica-

tions déposé en décembre dernier. Le paiement régulier des services rendus et indemnités de fin de carrière des agents admis à la retraite ainsi que la transmission de leurs dossiers au niveau de la CNSS pour l'obtention de la pension, à ce jour toujours bloqués au niveau de la direction de tutelle, allongent la liste des revendications.

« Nous ne sommes pas des machines à la fin pour travailler autant de temps sans être payés. Nous souffrons et nos familles également subissent notre sort. La direction

générale de la Sopéco doit prendre ses responsabilités et se battre par tous les moyens pour trouver des solutions face à cette crise », a déploré le secrétaire général de la Fédération des syndicalistes de la poste, Franck Siassia Mikouiza. Ce dernier a, par ailleurs, rappelé que les discussions entre les syndicats et la direction générale restent au point mort. Les travailleurs de ladite structure cumulent à ce jour vingt-trois mois d'impayés. « La Sopéco est une entreprise publique à caractère industriel et commercial. Elle n'est pas une société privée pour que nous attendions qu'un individu puisse nous prendre en charge. Donc c'est à l'Etat congolais de prendre en charge les travailleurs de ladite structure via la tutelle », a ajouté Franck Siassia Mikouiza.

Au terme de la rencontre, le secrétaire général de la Fédération des syndicalistes de la poste a salué les efforts des agents de la Sopéco qui, malgré cette situation désastreuse, restent actifs au poste.

Gloria Imelda Lossele



Termes de référence

Recrutement d'un chargé de mission « formation et inclusion professionnelle » et un chargé de mission « système national d'information de l'action sociale ».

Contexte général et description du projet

Le projet d'appui à l'inclusion productive des populations vulnérables en République du Congo dit « projet TELEMA », mis en œuvre par le Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire, bénéficie d'un appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD). Etant un projet internalisé, il se donne pour finalité de créer des mécanismes structurels, organisationnels et des capacités permettant au MASAH de mettre en œuvre le Plan National d'Action Sociale (PNAS) dans son ensemble et en particulier sa politique d'insertion économique et productive des populations vulnérables. De façon spécifique, il s'agit de (i) renforcer durablement les capacités du MASAH, plus particulièrement de la Direction Générale des Affaires Sociales, au niveau central comme au niveau déconcentré pour contribuer à la pérennisation des acquis du projet et de l'ensemble des interventions sociales, (ii) expérimenter graduellement des dispositifs permettant d'accompagner durablement des personnes vulnérables vers l'emploi ou l'auto-emploi à Brazzaville, à Pointe-Noire et au Pool et (iii) permettre la mise en place et l'ancrage du système national d'information de l'action sociale en installant des modalités de collecte et d'exploitation des données d'action sociale suffisamment adaptées à l'organisation et au fonctionnement du MASAH.

Ce projet cible les jeunes (16-29 ans) et les adultes vulnérables (30 à 59 ans); diplômés sans emploi, au chômage, en situation de handicap ou pas, employables et/ou en capacité de poursuivre une formation en vue de l'insertion professionnelle et sociale.

En effet, la mobilisation du MASAH et des partenaires techniques et financiers sur les problématiques d'autonomisation économique des populations vulnérables et du renforcement des capacités du système d'action sociale, représente une grande opportunité pour renforcer et développer les interventions coordonnées, cohérentes et efficaces.

Dans le but d'assurer une meilleure coordination des actions, le projet TELEMA a l'intention de payer les services d'un chargé de mission Formation et Inclusion Professionnelle et le chargé de mission système national d'information de l'action sociale.

1. Mission du chargé de mission Formation et Inclusion Professionnelle

Sous l'autorité du Directeur Général des Affaires Sociales, coordonnateur du projet TELEMA, le Directeur de l'Insertion Sociale et Economique, Coordonnateur de la Composante 2 et sous la supervision du Chef de mission et de l'Expert FIP Expertise France, il a pour mission principale d'appuyer la composante 2 du projet, en particulier l'exécution du volet inclusion productive.

Plus précisément, il assistera la Direction de l'Insertion Economique et Sociale dans l'exécution des tâches suivantes pour la programmation et la supervision des différentes activités liées à la formation et à l'inclusion professionnelle :

1 – Volet projets

- appui à la supervision des dispositifs d'insertion-formation professionnelle
- appui à la formation des agents des CAS pour l'identification, la mise en œuvre et le suivi des projets d'insertion (transfert des compétences)
- appui aux formations sur la dynamique entrepreneuriale auprès des CAS
- préparation / supervision des business plans avec les CAS
- appui au suivi / accompagnement des projets d'insertion
- suivi de l'exécution des dépenses engagées par les projets d'insertion
- facilitation de l'accès au crédit et lobbying auprès du système bancaire pour les projets d'insertion qui sont devenus opérationnels et bancables.

2 – Autres appuis en formation

- aide à la conception, au cadrage et à la mise en place de dispositifs de formation et d'insertion professionnelle
- aide à la validation des outils d'accompagnement des publics vulnérables
- appui à la préparation des termes de références des prestataires d'insertion et de formation professionnelle
- appui à la supervision des prestations et des appuis de proximité
- appui à la formation des autres agents du Ministère concernés par les projets d'insertion
- accompagnement des administrations et autres structures publiques et privées du secteur de la formation et de l'insertion professionnelle.

Profil du chargé de mission

- Être de nationalité congolaise
- Diplôme universitaire (Bac+4 minimum) en gestion, économie, marketing, sociologie management ou équivalent
- Avoir des notions de gestion et/ou de marketing et être capable de comprendre et/ou de monter un compte prévisionnel simplifié.
- Connaissance parfaite du français
- Connaissance du secteur informel et aptitude au travail social
- Capacité rédactionnelle et esprit de synthèse
- Bonne pratique des outils informatiques : Word, Excel, PowerPoint, etc.

Expérience professionnelle :

- Expérience minimum de 3 ans de pratique, si possible dans le cadre de projets ou d'ONG
- Avoir une expérience dans le domaine de la formation ou de l'accompagnement
- Expérience dans le domaine du secteur informel, si possible dans celui de l'appui aux micro-entreprises (individuelles ou groupement)

- Toute autre expérience professionnelle, en particulier en gestion, dans l'entrepreneuriat ou dans le secteur privé, pourra être considérée comme un atout supplémentaire.

2. Mission du chargé de mission « système national d'information de l'action sociale »

Sous l'autorité du Directeur Général des Affaires Sociales, coordonnateur du projet TELEMA, le Directeur des Etudes et de la Planification, Coordonnateur Adjoint du projet TELEMA et responsable de la composante SNIAS et sous la supervision du Chef de mission et de l'Expert SNIAS Expertise France, il a pour mission principale d'appuyer la composante 3 du projet, en particulier l'exécution du volet SNIAS.

Plus précisément, il assistera la Direction des Etudes et de la Planification dans l'exécution des tâches pour la programmation et la supervision des différentes activités liées à la mise en œuvre du SNIAS.

Plus précisément, l'assistant informaticien du SNIAS a, en tout ou partie, à réaliser des travaux portant sur :

- La prise de connaissance de l'existant fonctionnel, informatique et organisationnel des parties prenantes impliquées dans le projet,
- La prise de connaissance du contenu du projet TELEMA et notamment de sa composante SNIAS ;
- La mise en œuvre des projets prévus dans la composante SNIAS ;
- Le suivi de la bonne exécution des travaux, réunions, déploiements, développements, etc. engagés pour chacun des projets prévus par le SNIAS ;
- L'établissement et le maintien d'une communication bi-directionnelle entre la composante SNIAS et les parties prenantes visant à favoriser les échanges et la mutuelle compréhension de la teneur des projets ;
- Rendre compte au chef du projet TELEMA et à l'expert S.I. en charge de la composante SNIAS.

Profil du chargé de mission

- Être de nationalité Congolaise ;
- Ne pas être fonctionnaire de l'Etat au moment de la prise des fonctions ;
- Avertir de tout conflit d'intérêt possible ;
- La plupart des activités se déroule à Brazzaville avec, au besoin, des déplacements ponctuels sur Pointe Noire ;
- Être disponible à prendre le poste tout de suite.
- Diplôme d'Ingénieur ou une Maîtrise en système d'information (BAC+5)
- Maîtrise des outils informatiques courants (suite bureautique, communications électroniques, outils de présentation) ;
- Maîtrise du français pour communiquer avec autonomie à l'oral comme à l'écrit ;
- Connaissance des bonnes pratiques ITIL ;
- Savoir-être, discrétion et diplomatie ;
- Connaissance d'une démarche structurée de gestion de projet idéalement Prince 2 ou PMP constitue un plus.

Expérience

- 10 ans d'expérience en informatique, avec une compréhension des bonnes pratiques en vigueur dans les domaines Études- Développement, Réseau, Sécurité, Management et Gouvernance ;
- Expérience dans la conception et la mise en œuvre de systèmes d'information ;
- Avoir organisé et dirigé des activités relatives à la mise en place des systèmes d'information constitue un atout ;
- Expérience de l'administration publique au Congo (idéalement dans le secteur social) ;
- Expérience dans la formation à l'utilisation des systèmes d'information est un plus ;
- Expérience dans la conduite du changement et dans l'accompagnement des réformes est un plus.

Durée

La durée du contrat est d'un (01) an renouvelable à la suite d'une évaluation.

Constitution et dépôt des dossiers de candidature

Les candidats intéressés devront transmettre un dossier de candidature en français comprenant :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général des Affaires Sociales ; coordonnateur du projet TELEMA ;
- Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour le poste avec mention de deux références professionnelles (une au minimum) ;
- Une copie des diplômes ;
- Une copie des attestations ou certificats de travail.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard, le 02 Juillet 2020 à 13H00 (heure locale), à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé portant la mention :

« Avis d'appel à candidature pour le recrutement ». Siège du Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire, derrière le Ministère de la Justice et des Droits Humains, à côté du Commissariat central, Brazzaville - République du Congo.

FÊTE INTERNATIONALE DE LA MUSIQUE

L'édition de 2020 célébrée dans la méditation

A l'occasion de la célébration de la trente huitième fête internationale de la musique, le ministre congolais de la Culture et des arts, Dieudonné Moyongo, a lu une déclaration dans laquelle il salue les efforts que fournissent les artistes musiciens tout en rendant hommage à ceux qui ont quittés ce monde, à l'instar de Edo Ganga.

Initiée le 21 juin 1982 par l'ancien ministre français de la Culture, Jack Lang, la fête de la musique est devenue, au fil des années, mondiale.

Conçue, en effet, pour promouvoir la musique sous toutes ses formes, celle-ci se traduit d'ordinaire par l'organisation des concerts et d'autres activités connexes dans les rues, les salles de spectacles et les places publiques, dans une ambiance de gaieté partagée.

Aujourd'hui, en cette trente-huitième édition qui a pour thème : « Tous ensemble pour la musique », le monde entier traverse malheureusement une situation dramatique, inédite, caractérisée par la pandémie du coronavirus, a indiqué le ministre de la Culture et des Arts. Parti de la Chine en novembre 2019, ce redoutable

virus a fait le tour du monde en quelques mois. Et dans sa triste fulgurance, il a fauché des vies par centaines de milliers, au nombre desquelles figurent des artistes emblématiques tels que Manu Dibango et le compatriote congolais, Aurlus Mabelé, le roi du Soukous. « C'est ici l'occasion de nous incliner devant leurs mémoires, ainsi que devant celles de nombreux autres musiciens de par le monde, emportés par les flots implacables du coronavirus », a déclaré Dieudonné Moyongo.

La Covid-19 poursuit encore et toujours sa sinistre progression dans plusieurs pays, les contraignant à mettre en veilleuse pendant un certain temps, la quasi-totalité des activités en général et les activités culturelles en particulier. Dans ce climat généra-

lisé de confinement d'hier et de déconfinement par palier d'aujourd'hui, les artistes congolais, dit le ministre, ont puisé dans leurs talents des inspirations fécondes pour appuyer la politique de riposte instituée par le gouvernement de la République, sous les auspices du président de la République, chef de l'État, grand protecteur des arts et des lettres, Denis Sassou N'Guesso.

« C'est là, l'une des caractéristiques de nos cultures congolaises, voire africaines, qui associent le chant ou la musique à toutes sortes d'événements tant heureux que malheureux. Aujourd'hui, dans cette atmosphère anxieuse et traumatisante que nous impose la pandémie du coronavirus, nos artistes, par des œuvres inspirées accompagnent l'effort des pouvoirs publics dans la sensibilisation », a-t-il fait savoir.

Pour le ministre de la Culture et des Arts, les musiciens congolais, à travers leurs chansons, participent à l'éducation des populations et à leur sensibilisation au respect des mesures barrières édictées par les autorités en vue de casser la chaîne de contamination.

Dieudonné Moyongo a profité également de l'occasion pour rendre un hommage posthume à Fernand Mabala qui a rendu



Le ministre Dieudonné Moyongo lisant la déclaration (crédit photo/DR)

l'âme depuis la dernière célébration. De même, qu'il s'est incliné devant les mémoires de Dieudonné Samba alias Sambadio et de Yves Sounda alias Yves Saint Lazare. Il a aussi rendu un hommage au patriarche Edo Ganga, entré au panthéon de la musique congolaise et dont la longue et féconde présence sur scène a bercé tant de générations au travers de la rumba, danse et genre musical dont la République du Congo conjointement avec la République démocratique du Congo a demandé depuis le 25 mars 2020 l'inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel im-

matériel de l'humanité.

« A cause du coronavirus, la fête de la musique édition 2020 constitue pour nous, un moment de recueillement et d'introspection puisque le mal redoutable continue à sévir sournoisement et dangereusement autour de nous. Je demande, ainsi, à la communauté musicale de ne point se relâcher et de ne point perdre espoir, car aussi longue et terrible que sera la nuit du coronavirus, le soleil de la santé reparaitra un jour pour notre plus grande jubilation », a-t-il clos son mot par ce message d'espoir.

Bruno Okokana

HUMEUR

A l'heure de covid-19, les enfants ne devraient pas traîner dans les marchés

Que ce soient de petits marchés du quartier ou domaniaux, le couple marchés et gamins ne s'accommode pas, surtout à l'heure de la pandémie de covid-19 où les mesures barrières sont vivement recommandées. Car l'âge des gamins est généralement lié à la curiosité, à l'inconscience, à toucher à tout, bref à l'entêtement.

Alors que font ces enfants quand certains parents minimisent la circulation de la pandémie en les envoyant avec légèreté dans des marchés surtout du quartier ? A la sortie de la parcelle, ils ont des bavettes. Et dès qu'ils font trois ou quatre pas, ils les descendent ou les enlèvent par inconscience. Et pire encore, quand ils rentrent aux marchés, ils sont prêts à toucher toutes les surfaces qui se présentent à eux par curiosité infantile. Encore que ces enfants, par malheur quand ils croisent l'un de leurs camarades, ils causent, blaguent, oubliant même qu'ils s'étaient rendus au marché pour s'acheter de quoi grignoter.

Ce constat pose là un réel problème de la présence des gamins ou des enfants dans des marchés. Dans des marchés domaniaux, la chose devient de plus en plus criarde, des mamans vendeuses de friperies, de fruits et légumes, de divers de toute nature sont souvent accompagnées des leurs petites filles. Ces mamans ne prennent même pas soins de faire porter des bavettes à ces enfants. Quelquefois, elles les abandonnent seules avec de la marchandise sans protection aucune. Elles les envoient à gauche et à droite oubliant de ce fait que la pandémie est là. Et quand on leur pose la question sur ce comportement, ces mamans n'hésitent pas à répondre de la sorte : « Elles sont là pour apprendre le métier du commerce. »

Et pourtant en plus de la crainte de la pandémie du coronavirus, ces mamans devraient être conséquentes avec elles-mêmes, surtout au moment où nous rentrons en saison sèche avec ses moments de toux stridentes et de gripes saisonnières qui frappent surtout des gamins qui s'exposent à l'air libre. Certaines mamans continuent de croire aux spéculations selon lesquelles les enfants sont « immunisés » contre toute agression virale du genre coronavirus. Encore qu'en plus de cette pandémie dont les stratégies pour la combattre naissent du jour au jour, cette race de mamans ont tendance à oublier que les marchés ont certains endroits qui dégagent des odeurs nauséabondes, donc pas bien pour la vulnérabilité des enfants.

Non, nous ne disons pas ici que seules les mamans envoient des enfants dans des marchés ou à se faire accompagner par des enfants au marché. Il y a aussi certains papas qui sont accompagnés de gamins sans protection, dans des ateliers de couture, des salons de coiffure, des milieux divers. Ensemble, condamnons ce comportement quelque peu irresponsable, car le gamin doit être protégé et non exposé de la sorte. A bon entendeur salut !

Faustin Akono

JUDO

Me Steven Ntsiba Ondon soucieux de la nouvelle génération

Ceinture noire 2e dan, le judoka congolais, Me Steven Ntsiba Ondon, sollicite la mise en place des instances dirigeantes du judo.

Tandis que le judo traverse une crise de leadership depuis quelques années, le champion du Congo de la catégorie des moins de 100kg, Steven Ntsiba Ondon, plaide la mise en place des instances dirigeantes afin de mettre fin au comité de crise placé par le ministère des Sports et de l'Éducation physique pour sauver la discipline. En effet, soucieux des jeunes talents qui émergent dans les coulisses par manque de compétition de la fédération, il a lancé depuis 2018 avec la bénédiction de ses maîtres formateurs une politique visant l'organisation d'un tournoi interclubs afin de maintenir en forme l'élite en devenir en attendant la mise en place de la Fédération congolaise de judo et de ses ligues départementales dont le calendrier a été perturbé à cause de la pandémie du coronavirus. « J'ai fait asseoir les grands maîtres du judo au niveau départemental pour leur dire que notre génération est morte. Je leur ai présenté mon projet de rallumer le judo dans le département, parce que si on reste assis pour attendre la mise en place de la fédération, rien ne va bouger. Et j'ai organisé un premier tournoi interclubs et



Me Steven Ntsiba Ondon/DR

cela a apporté », a indiqué Steven Ntsiba Ondon.

Abordant la mise en place de la fédération, le champion du Congo a sollicité simplement au ministère la restructuration des instances. « J'aimerais que cette fois-ci les choses soient bien faites. Pour que le judo marche, il n'y a pas de miracle. Il faudrait simplement que le futur président de la fédération soit un compétiteur, quelqu'un qui connaît et respecte le code moral, celui qui connaît la chaleur des

vestiaires », a-t-il dit. Le judoka a rappelé les huit codes du judo qui sont entre autres l'amitié, le contrôle de soi, la modestie, l'esprit d'écoute, la sincérité.

Quatre fois champion du Congo, Me Steven Ntsiba Ondon a également fait des exploits au Kurash au niveau national et international. Avec une expérience de 20 ans de pratique des arts martiaux, Me Steven garde de bons souvenirs des arts martiaux et tient à transmettre cette expérience aux jeunes qu'il encadre à Pointe-Noire, notamment à Tsali et au centre-ville. Cependant, face à la crise sanitaire qui sévit au niveau mondial, il a rappelé aux sportifs de respecter les gestes barrières et de travailler individuellement dans leur domicile pour maintenir la forme. « C'est un moment très difficile que traverse les sportifs. Mais la réalité nous impose de travailler individuellement chez soi jusqu'au lever des mesures par le gouvernement », a-t-il signifié. Rappelons que Me Steven a fait ses premiers pas de judo à Brazzaville au club Momekano du défunt Me Mimo à Talangai. Il a pratiqué cet art à Pointe-Noire au club Thapi de Me Makosso. Expert comptable de formation, il est quatre fois champion du Congo et dix fois champion départemental.

Charlem Léa Itoua

80° COMMÉMORATION DU 18 JUIN 1940

Cérémonie à Brazzaville, République du Congo

L'ingénieur en chef de 2^e classe, Dominique Laborde, a prononcé le 18 juin à Brazzaville l'allocution de circonstance à l'occasion de la cérémonie marquant les 80 ans de l'Appel du 18 juin 1940 au nom de l'Ambassade de France. Cet Appel a été lu par le capitaine de frégate Gilles Aubry.

Dans la tourmente du printemps 1940, au terme d'une étrange campagne qui avait vu les défenses françaises être emportées par la déferlante des armées adverses, raisonnait, il y a désormais 80 ans, jour pour jour, l'Appel du 18 juin.

Alors que faisaient rage les derniers combats de la Bataille de France et que se profilait l'horizon de l'effondrement, retentit le signal qui devait marquer le début du redressement moral et militaire de la France.

Depuis Londres, un jeune général, exilé, isolé et presque inconnu, se saisit des ondes pour s'adresser aux Français et au monde et leur dire son refus de la défaite, son rejet de la capitulation et de l'asservissement. Comprenant la dimension fondamentalement mondiale de la guerre, il appelle toutes les forces résolues à le rejoindre, d'abord en petit nombre, puis des milliers d'hommes et de femmes auxquels il va communiquer une immense espérance reposant sur la conviction absolue que la nécessaire poursuite de la lutte comporte la promesse de lendemains victorieux, qui verront le sort des armes s'inverser, l'Europe être sauvée et la France triompher de l'horreur nazie aux côtés des Nations alliées.

C'est ainsi que Charles de Gaulle permit à la France de trouver le chemin de son salut, l'éclairant, dans les heures les plus sombres, des lumières de ce nouvel espoir qu'il avait lui-même allumé. C'est ainsi qu'un général lucide et sans autres ressources

que sa détermination farouche, bientôt condamné à mort comme renégat par ceux-là même qui livrèrent un pays divisé au doute, devait rapidement devenir l'incarnation de « cette France indomptable au milieu des épreuves » et entrer dans la postérité comme l'Homme du 18 Juin.

Dans ces temps incertains et agités, la flamme de la résistance ainsi ravivée perça les ténèbres et rencontra le cœur de femmes et d'hommes de valeur qui, comprenant que désormais « Obéir c'était trahir et désobéir c'était servir », firent défection à Vichy et permirent, dès août 1940, le ralliement à la France Libre des territoires du Tchad, du Cameroun, du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari.

Ces ralliements firent entrer l'Afrique dans la guerre. Devenue le sanctuaire de la France Libre, l'Afrique équatoriale française fut la matrice de son effort de guerre et de la reconquête.

Pleinement mobilisée, elle offrit à la cause ses ressources et son sang. Des milliers d'hommes se rassemblèrent derrière la Croix de Lorraine pour former les bataillons de marche de l'AEF qui, bientôt, s'élancèrent vers les champs de bataille d'Erythrée, du Levant et du sud Libyen. Ces troupes africaines furent de tous les combats et de tous les héroïsmes : elles contribuèrent à donner à la France Libre ses premiers grands faits d'armes, à Koufra, Kub-Kub et Bir Hakeim, derrière un autre chef, le général Leclerc de Hautecloque, qui galvanisait les troupes.

C'est ici, à Brazzaville que fut reconvenue la valeur des gens de l'Afrique française Libre et, en particulier, de ses combattants, lorsque le 14 juillet 1941, le général de Gaulle y décora de l'Ordre de la Libération le caporal Dominique Kosseyo, tirailleur oubanguien du premier Bataillon de marche, aux côtés du gouverneur Félix Eboué, du général de Larminat et du Médecin-Général Sicé.

Dans cette belle ville de Brazzaville, capitale de la France Libre et qui fut « pendant de terribles années », selon les mots du général, « le refuge de notre Honneur et de notre Indépendance », il faut dire, en ce jour de commémoration de l'Appel du 18 juin, ce que la France doit à l'Afrique. Il faut rappeler que, sans l'Afrique équatoriale, les destinées de la France Libre auraient été bien incertaines. Et il faut se souvenir de la part lourde prise par les Africains aux sacrifices qui permirent, au terme de cinq années de lutte, la victoire alliée sur le nazisme.

Cette guerre, menée pour la cause de la grandeur de l'Homme et de la défense de la lumière, appartient ainsi pleinement à l'histoire africaine parce que ce grand continent s'y est trouvé impliqué par les puissances coloniales certes, mais aussi et surtout, parce que ce combat contre des régimes animés par des idéologies racistes et mortifères, concernaient au premier degré les Africains qui, il faut le rappeler, furent parmi les premières victimes de la barbarie nazie.

Dans les durs combats de mai-juin 1940, les troupes noires des régiments de tirailleurs sénégalais se sont magnifiquement illustrées. Pour prix de leur héroïsme splendide, ces unités ne rencontrèrent trop souvent que la cruauté adverse. Par centaines, parfois par compagnies entières, les soldats africains des unités coloniales faits prisonniers furent ainsi --comme le capitaine NTCHORERE le 7 juin 1940 à Airaines--, sauvagement exécutés, victimes du déchaînement des instincts humains les plus bas.

Souvenons-nous de ces martyrs, assassinés parce que Noirs. Souvenons des 40 000 Africains de la Bataille de France, doublement victimes de l'oubli parce que vaincus --comme leurs camarades blancs-- et parce que Noirs. Rendons-leur hommage aujourd'hui, comme nous le rendons aux milliers d'Africains qui, derrière le général de Gaulle au lendemain de l'Appel du 18 juin, contribuèrent à libérer la France et l'Europe. Que leurs mémoires nous réunissent comme il se doit, parce que l'Afrique et la France sont à jamais liées par l'existence de liens indéfectibles, noués dans la fraternité des armes et scellés par le même sang versé.

Que vive le souvenir de nos ancêtres valeureux et que vive l'amitié franco-africaine qui, aujourd'hui comme hier, nous feront relever, ensemble et forts, les plus grands défis actuels et à venir./.

RÉFLEXION

Espérons que l'Europe ...

Alors que les très grandes puissances – la Chine, les Etats-Unis, l'Inde, la Russie – démouchètent visiblement leurs fleurets avant de s'affronter sur la scène internationale avec tous les risques que cela comporte pour la communauté mondiale dans son ensemble rien n'est plus important, du moins nous semble-t-il, que l'Europe s'unisse et fasse entendre avec force la voix de la raison dans les instances internationales. C'est en tout cas ce que les nations du Tiers-Monde et tout particulièrement l'Afrique espèrent, attendent dans un moment où les feux se mettent au rouge sur la voie du progrès humain à cause précisément de la crise sanitaire, de ses effets économiques et financiers désastreux, des conflits qui se dessinent entre les « Grands » de ce monde en Asie du sud, en Méditerranée orientale,

dans le golfe Persique, en Libye et dans le Sahel.

Si rien n'est encore joué sur la scène européenne, des signes encourageants se sont multipliés dans ce sens ces derniers temps, à la faveur notamment de la lutte contre la pandémie du coronavirus. Des signes d'autant plus forts, d'autant plus visibles, que les deux pays les plus influents de l'Union européenne, l'Allemagne et la France, ont manifestement décidé de mettre un terme à leurs désaccords et de s'unir pour protéger le Vieux continent contre les mauvais démons qui semblaient s'y réveiller ces derniers temps.

Ayant écrit ici même, tout au long des mois précédents que l'Europe risquait à nouveau le pire si elle ne renforçait pas très vite son unité et ne faisait pas mieux entendre sa voix

sur la scène mondiale nous sommes heureux, soulagés même comme bon nombre d'observateurs sur la scène européenne, de voir que les crises actuelles conduisent aujourd'hui les dirigeants européens, d'une part à prendre conscience de leur responsabilité personnelle dans la survie de l'Union et, d'autre part à comprendre que si cette même union venait à se disloquer le danger d'une crise de grande ampleur là où se déroulèrent les deux guerres mondiales du siècle précédent s'aggraverait fortement.

Très significative, pour ne pas dire symbolique, de cette double prise de conscience a été la tenue à Bruxelles, le 16 juin, d'une réunion à laquelle ont pris part tous les ministres de la Défense des pays de l'Union. Une réunion qui a débouché sur l'affirmation de la volonté européenne de donner un nouveau souffle à la coopération

militaire entre ses vingt-sept Etats membres en renforçant le Fonds européen de défense, en équipant mieux leurs armées, en coordonnant leurs actions sur le front extérieur, bref en mettant en place une véritable stratégie commune.

Ces actions, ces gestes sont d'autant plus importants que, dans le même temps, l'Alliance Atlantique tanguait dangereusement comme un navire sans commandement, sans objectifs, sans stratégie en raison du repli sur soi des Etats-Unis et du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Espérons donc que l'Europe poursuivra résolument dans les mois et les années à venir sur la voie qu'elle semble emprunter aujourd'hui, celle précisément que ses fondateurs avaient dessinée il y a soixante-dix ans.

Jean-Paul Pigasse